



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie de Parkinson
Question écrite n° 45744

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la prévention de la maladie de Parkinson. Il est établi que la prévalence de la maladie de Parkinson est d'environ 0,2 % dans la population générale, mais de 2 % chez les plus de 65 ans, soit un taux de prévalence dix fois supérieur. Il s'agit de la deuxième cause de handicap moteur d'origine neurologique chez le sujet âgé. On estime que 10 à 20 % des cas ne sont pas diagnostiqués, et ne peuvent donc pas être traités. Or seule une prise en charge adaptée permet d'espérer retarder la survenue d'incapacités sévères. D'ailleurs, la loi de santé publique de 2004 place cette prise en charge au cœur de ses objectifs. Toutefois, la prise en charge de la maladie de Parkinson demeure lourde et complexe. La compréhension de cet enjeu par le grand public reste freinée par plusieurs facteurs : cause mal identifiée, diagnostic difficile, absence de traitement curatif, impact majeur sur la qualité de vie de la personne atteinte et de son entourage familial. Il serait donc utile d'informer davantage la population sur la prise en charge de cette maladie chronique, notamment sur les questions du parcours de soins adapté et l'accompagnement des personnes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part des démarches d'information réalisées et à venir du Gouvernement à destination de la population, et en particulier des personnes âgées.

Texte de la réponse

L'amélioration de la prise en charge de la maladie de Parkinson est l'un des objectifs retenus dans le cadre de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 aux fins d'assurer la qualité, la sécurité, l'égalité et l'équité de l'accès aux soins pour les patients atteints par cette pathologie. Le ministère chargé de la santé travaille à cet objectif, en lien avec la Haute Autorité de santé, en partenariat avec les associations de soutien aux patients et leurs familles, en particulier France Parkinson. À ce titre, le ministère chargé de la santé soutient la démarche pluriannuelle de France Parkinson et a parrainé le colloque national organisé à Paris à l'initiative de cette association lors de la journée mondiale de la maladie de Parkinson en 2008 et 2009. Lors de la journée mondiale 2009, ont été lancés les états généraux des personnes touchées par la maladie dont l'objectif est de recueillir la parole des malades et les réflexions préparatoires à l'élaboration d'un livre blanc pour une meilleure prise en charge de la maladie.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45744

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 3035

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7969